

Tenir sans le syndicat

La signification politique de la grève des dockers d'Anvers et de Gand (avril-juin 1973)

Elie Teicher

DANS **TERRAINS & TRAVAUX** 2025/2 n° 47 , PAGES 101 À 122
ÉDITIONS **ENS PARIS-SACLAY**

ISSN 1627-9506

DOI 10.3917/tt.047.0101

Date de mise en ligne : 23/03/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-terrains-travaux-2025-4-page-101?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour ENS Paris-Saclay.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Elie Teicher

Tenir sans le syndicat

La signification politique de la grève des dockers d'Anvers et de Gand (avril-juin 1973)

■■■ Résumé

En avril 1973, les dockers d'Anvers et de Gand se mettent en grève. Ils dénoncent la faiblesse de leur salaire en période d'inflation et remettent en cause les principes de la convention collective. Les syndicats, défenseurs des logiques de programmation sociale, refusent de reconnaître le conflit. Cet article analyse les pratiques de transgression de la discipline syndicale promues par des travailleurs qui, dès lors, font l'objet d'importantes mesures d'entraves et de répression. Dans un contexte où les dockers sont poussés à la mobilisation par plusieurs organisations d'extrême gauche, ce conflit long et violent invite à interroger la signification politique d'une grève durant laquelle les travailleurs ont déployé des initiatives qui sortent du cadre fixé par les autorités politiques, policières et syndicales.

Mots clés : grève, dockers, port d'Anvers, répression, mouvement social.

■■■ Abstract

Holding Out Without the Union: The Political Significance of the Antwerp and Ghent Dockworkers' Strike (April–June 1973)

In April 1973, the dockworkers of Antwerp and Ghent went on strike. They denounced their low wages in a period of inflation and challenged the principles of the collective agreement. The unions, advocating social programming policies, refused to acknowledge the conflict. This paper analyses the transgressive practices against union discipline promoted by workers who, as a result, faced significant obstacles and repression. In a context in which dockworkers were encouraged to mobilise by several far-left organisations, this long and violent conflict raises questions about the political significance of a strike during which workers undertook initiatives that went beyond the framework set by political, police, and union authorities.

Keywords: Strike, Dockworkers, Port of Antwerp, Repression, Social Movement.

EN BELGIQUE, les années 1960 sont présentées comme l'âge d'or du système de négociation paritaire. En contexte de bonne conjoncture économique, organisations patronales et syndicales s'accordent sur la programmation salariale en signant des accords interprofessionnels et des conventions collectives valables pour une durée définie. Ils visent, pour le patronat, à obtenir une meilleure prévisibilité, mais aussi à acquérir la paix sociale. Les conventions sont souvent assorties de clauses de paix sociale à travers lesquelles les syndicats s'engagent à ne pas mener de conflit durant la période de validité de la convention. Si des grèves éclatent, elles peuvent donner lieu à une remise en question de la convention par le patronat, et notamment du paiement d'une série de primes (Arcq *et al.* dir., 2010). La période se caractérise donc par une forte intégration des organisations syndicales, qui se targuent d'obtenir de bons accords salariaux. À partir de la fin de la décennie, le pays connaît toutefois une série de grèves dites spontanées qui mettent à mal ces logiques paritaires. Non seulement elles se déploient sans l'accord des syndicats, mais elles développent parfois des pratiques directement dirigées contre les logiques de l'organisation (Molitor, 1976 ; Geerkens, 2016 ; Teicher, 2022). Ces conflits ont forcé les syndicats à interroger les mécanismes de leur démocratie interne, comme ce fut d'ailleurs le cas dans d'autres pays d'Europe (Spitaels, 1971 ; Van de Kerckhove, 1973 ; Birke, 2007).

La situation belge se caractérise par un lien historique entre parti et syndicat socialistes où, pour schématiser, les premiers s'occupent de l'action parlementaire et politique et les seconds de l'action socioéconomique. Cet équilibre est un temps perturbé par la percée communiste après-guerre, mais celle-ci reste brève. Dès 1948, à la faveur de la guerre froide, les dirigeants communistes sont exclus de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), alors que le parti et le syndicat socialistes resserrent leurs rangs. Face à cette marginalisation, qui ne fait que s'accroître sur fond de décline rapide des militants, le Parti communiste de Belgique (PCB) des années 1960 opte pour la stratégie d'un rassemblement des progressistes avec un rapprochement vers le parti socialiste et les chrétiens de gauche, afin de contrer les partis de droite. Le PCB défend la démocratie syndicale et pousse ses militants à s'investir dans des luttes contre certaines structures de la FGTB jugées bureaucratisées. Au sein d'un système « néocorporatiste », la FGTB a tendance à ménager son allié du gouvernement qu'est le parti socialiste constituant par là une différence importante avec la France, où le lien entre la Confédération générale du travail (CGT) et un Parti communiste français (PCF) qui ne gouverne pas n'entraîne, *de facto*, pas les mêmes conséquences politiques et sociales (Luyten, 2006 ; CRISP, 1972).

Cet équilibre des logiques syndicales que les communistes tentent de perturber est aussi fragilisé par l'apparition des groupes « révolutionnaires » durant la décennie 1960. Ceux-ci investissent les luttes avec une autre conception de l'action syndicale et refusent catégoriquement le jeu des négociations paritaires. Alors que les effets de ces groupes sur la radicalisation des revendications et des modes d'action ont été étudiés en France, de même que les limites de leur stratégie (Vigna, 2007), leur impact sur les grèves en Belgique demeure méconnu. L'analyse de la grève des dockers du port d'Anvers de 1973, qui n'a pas été reconnue par les syndicats, permet d'interroger ces tensions politiques et de mieux comprendre leurs effets sur les logiques de mobilisation.

Les conflits dans les ports se caractérisent par des logiques culturelles de mobilisation liées à la profession, mais aussi par des grèves dues aux défaillances des relations industrielles dans un secteur au très haut taux de syndicalisation (Turnbull et Sapsford, 1992 ; Hill, 1976, Pigenet, 2001). Des recherches soulignent le rôle spécifique de l'État, qui intervient fréquemment dans ces conflits comme garant du libéralisme économique et, partant, comme potentiel soutien aux briseurs de grève (Davies *et al.* eds, [2000] 2017 ; Barzman, 2024). Au port d'Anvers, la capacité des syndicats à accepter ou non le jeu des relations industrielles a joué un rôle majeur dans l'absence de grève ou, au contraire, dans leur déclenchement, mais une série de conflits spontanés révèlent aussi une culture de la conflictualité qui échappe à l'organisation syndicale (Vanfraechem, 2001 et 2002). Loin de se limiter à un conflit local, la grève de 1973 invite à mettre en exergue les limites que fixent différents pouvoirs (syndicaux, politiques, policiers) aux mobilisations sociales lorsque celles-ci sortent du cadre routinier de la concertation.

En envisageant les actions des grévistes, mais aussi les logiques de répression, il est possible de questionner une facette méconnue des grèves en Belgique, celle qui consiste à combattre, par des dispositifs variés, des initiatives qui sortent du champ délimité par les logiques des relations industrielles. Cette grève se fait en contexte de divisions multiples (partidaires comme syndicales), alors que les communistes occupent une place dominée dans le syndicalisme belge. Dans ces circonstances, il convient d'analyser les leviers et les embûches dans le développement de la mobilisation, et ce qu'ils nous apprennent des logiques des différentes organisations. L'analyse de ces actions permet de mettre en lumière la signification politique de cette grève pour les acteurs, ainsi que les divergences tactiques comme stratégiques qui les caractérisent. Elle vise à cerner, au-delà du droit, les mécanismes concrets qui déterminent les limites d'une grève.

Cet article repose d'abord sur les dossiers constitués par la police et la gendarmerie. Outre leurs rapports quotidiens sur la situation, les forces de l'ordre ont pratiqué une collecte intensive de la documentation militante et syndicale qui permet de comprendre les tensions entre les acteurs. En plus de l'ensemble des tracts du comité de grève, nous avons consulté les nombreux tracts distribués par les organisations gauchistes, ainsi que ceux produits par l'organisation syndicale. À ces sources s'ajoutent les débats parlementaires, plusieurs témoignages publiés pendant ou après le conflit et le dépouillement de la presse généraliste, militante et syndicale.

■ Les acteurs et le déclenchement du conflit

La conflictualité au port d'Anvers doit se comprendre à l'aune de la centralité, dans le secteur portuaire, du rôle des syndicats. Néanmoins, comme Michel Pigenet l'a montré, « la capacité de l'organisation à faire corps avec la profession ne résulte d'aucune fatalité » (Pigenet, 2003). Cette affirmation vaut particulièrement au port d'Anvers, où le syndicat, dès le début du xx^e siècle, bataille contre le patronat afin d'obtenir une reconnaissance. Une série de grèves dites spontanées marquent le port jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elles placent le syndicat socialiste réformiste dans une position difficile face aux critiques du patronat, qui avance l'idée qu'il ne sait pas « tenir » les travailleurs. Cette situation s'intensifie dans l'entre-deux-guerres, mais, désormais, le mouvement communiste joue un rôle important de mobilisation. Entre 1945 et 1973, quinze grèves ont eu lieu dans le port d'Anvers, mais le syndicat n'en reconnaît que cinq (Weber, 2013 : 30-32).

Le taux de syndicalisation reste exceptionnellement élevé, car les prérogatives syndicales engendrent la quasi-obligation pour les dockers d'être syndiqués. Ce sont les syndicats qui gèrent l'octroi des livrets qui autorisent à exercer le métier de docker avec, comme ailleurs en Europe, deux catégories (Pigenet, 2004) : les fixes qui travaillent pour un seul patron et les dockers embauchés à la journée (statut entériné par la loi Major¹). Ce sont également eux qui versent les allocations ou les primes. En pratique, si les dockers ne sont pas syndiqués, les démarches sont plus lourdes, les bureaux moins nombreux et éloignés du port². Dans les relations quotidiennes, les structures syndicales s'éloignent progressivement du ressenti

1. Cette loi de 1972 fixe l'exclusivité du travail portuaire pour les dockers reconnus et pose des conditions spécifiques pour être docker, notamment en matière de formation et de sécurité.

2. « Être syndiqué puis docker », *Le Soir*, 16 avril 1973.

de la base des dockers au cours des années 1960. Les décisions prises lors des négociations paritaires sont de moins en moins discutées, tant à Anvers qu'à Gand³. Depuis 1964, il n'y a plus eu d'Assemblée de la centrale socialiste des transports (Union belge des ouvriers du transport [UBOT]), dont la majorité du bureau est désignée par la direction, sans passer par des élections. Le climat social du port est marqué par une polarisation entre des travailleurs qui s'estiment peu considérés et leur syndicat qui tente d'imposer ses règles en mettant en avant les « acquis » qu'il a rendus possibles. Dans les conflits d'après-guerre, les communistes dénoncent cet écart et, malgré leur position dominée, ils « semblent mieux ressentir l'état d'esprit des dockers et [...] canaliser ce mécontentement collectif [nous traduisons] » (Vanfraechem, 2001).

Malgré la volonté d'un rapprochement avec les progressistes, les militants communistes s'investissent dans des luttes revendicatives dans les secteurs où ils sont implantés. En 1972, les dockers communistes mènent campagne sur le problème de l'inflation pour dénoncer la convention collective. Ils réclament des conventions valables un an au lieu de deux. Selon eux, l'inflation (passée de 3 à 7 % depuis 1970) et l'instauration récente de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) font chuter le pouvoir d'achat des dockers et rendent insuffisantes les augmentations prévues (Weber, 2013). À Gand, les communistes refusent cependant de suivre la proposition de grève portée par une série de dockers dès juillet 1972, dans l'optique de ne pas court-circuiter l'action syndicale. Ils jouent l'apaisement et font voter les mesures par référendum, alors que des militants maoïstes poussent déjà à l'action directe dans le port⁴. À la veille de la grève, en mars 1973, des délégués syndicaux participent à un voyage à Rostock organisé par le syndicat. Le constat d'un équipement moderne dans le port allemand accentue leur colère⁵. Au-delà des revendications concrètes des dockers, la mobilisation des communistes s'inscrit dans une tension politique entre deux pôles. Le premier est incarné par la mainmise des responsables socialistes sur l'appareil syndical. Contre celle-ci, les communistes défendent leurs conceptions de la démocratie syndicale et d'un syndicalisme de lutte. Le second pôle est constitué par les actions des militants d'extrême gauche

3. J. Turf, « La main dans la main, camarades : Réflexions sur la grève des dockers », *Cahiers marxistes*, 19, 1973, p. 21-38.

4. Gand, Archief en Museum van de Socialistische Arbeidersbeweging (AMSAB), Belgische Transportbond (BTB)-Gent, Programmatie voor de Havens (1972-1974), 43/159, *De Dokwerker*, juillet 1972.

5. Gand, AMSAB, BTB-Gent, 43/65, Studiereis naar de DDR: Rostock van 19 tot 24 maart 1973.

qui revendiquent une conflictualité totale et permanente face au patronat comme face aux syndicats.

En effet, à côté des communistes sont présents deux autres acteurs politiques, les trotskystes de la Ligue révolutionnaire des travailleurs (LRT), mais aussi et surtout les maoïstes d'Alle Macht Aan De Arbeiders (AMADA), aujourd'hui devenu le Parti du travail de Belgique (PTB). Le mouvement entend tisser des liens avec des délégués jugés combatifs, afin de promouvoir des formes d'organisation non liées aux appareils syndicaux, perçus comme des outils du pouvoir capitaliste. Ces jeunes militants issus des universités s'en prennent à la rigidité de l'organisation socialiste, mais aussi aux visées des communistes, considérés comme des réformistes. AMADA a depuis quelques mois constitué une cellule de militants dans le port d'Anvers. Ils y affirment un discours « classe contre classe », marqué par la promotion de la nécessité du déchaînement de la « violence révolutionnaire », seule capable de vaincre « les ennemis de classe »⁶.

De leur côté, les centrales syndicales du transport sont réunies en une Intersyndicale qui représente donc les trois tendances (socialiste avec l'UBOT, chrétienne avec la Centrale chrétienne des ouvriers du transport [CCT] et libérale avec la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (Algemene Centrale der Liberale Vakbonden van België [ACLVB]). Dès le départ, elle met en avant la nécessité de respecter les accords de programmation sociale qui fournissent, selon elle, les meilleurs salaires possibles. Pour ces raisons, elle refuse de reconnaître la grève et de verser les indemnités⁷. Elle est marquée par l'influence de l'ancien président de l'UBOT, Louis Major, ancien ministre socialiste du travail (1968-1973). Figure du syndicalisme belge, il a occupé les postes-clés à différents niveaux de l'organisation. De 1937 à 1952, il est secrétaire de l'UBOT, avant d'être secrétaire général de la FGTB (1952-1968). Il représente l'aile droite du syndicat et s'est évertué à exclure et marginaliser les communistes du mouvement syndical du port d'Anvers. Toute sa vie, il défend un syndicalisme de compromis ayant pour base le respect des conventions collectives. À la tête de l'Intersyndicale, Adolf Vervliet, lui aussi membre du parti et du syndicat socialistes, maintient la ligne de son prédécesseur au sein de l'UBOT (Vanfraechem, 2002 ; Georis, 2007).

Parti et syndicat socialistes sont divisés sur la position à adopter face aux grévistes. Plusieurs fédérations régionales de la FGTB, plus ouvertes que

6. AMADA, n°47, 1^{er} mai 1973.

7. Cette Intersyndicale reste unie durant toute la grève. Le syndicat socialiste UBOT y est majoritaire (60 % des affiliés), suivi de la CCT (30 % des affiliés) et de l'ACLVB (10 %). *Le Soir*, 16 avril 1973.

l'UBOT, voient les grévistes comme des interlocuteurs valables, mais sont dépourvues de l'autorité pour négocier. Quant au parti, il se fait discret sur le conflit, ne prenant pas le risque d'ébrécher la coalition gouvernementale dont il fait partie aux côtés des deux partis de droite (les libéraux et les chrétiens).

Le patronat considère quant à lui l'Intersyndicale comme l'unique interlocuteur valable et, dès lors, refuse toute discussion avec les grévistes. Pour l'Intersyndicale comme pour le patronat, cette grève est et restera illégitime. Cette situation oblige à interroger les ressorts d'une mobilisation des travailleurs sans, et même en partie contre, le syndicat.

■ S'organiser sans l'organisation syndicale

Suite à la diffusion des revendications par les communistes, la grève éclate le 6 avril 1973 à Gand, et s'étend dès le 9 avril à Anvers. Elle mobilise entre 3 000 et 6 000 travailleurs à Anvers (sur 12 000). À Gand, elle est totale et concerne l'ensemble des 950 dockers⁸. Dès le 9 avril, des tracts produits par un docker militant d'AMADA annoncent la réunion d'un comité de grève chargé de prendre en main le conflit. D'entrée de jeu, les communistes, qui ont pour principal objectif de faire reconnaître la grève par le syndicat, sont mis sous pression⁹. Face au refus du dialogue de la part de l'Intersyndicale, les comités d'Anvers et de Gand sont constitués le 11 avril. Ils rassemblent des délégués des trois syndicats en rupture avec la position des permanents, mais sont composés d'un nombre conséquent de dockers communistes (environ 25 % du comité). Ils sont, dès leur constitution et pendant toute la durée du conflit, tiraillés entre deux tendances. Celle soutenue par les maoïstes, qui entendent imposer l'action de masse, la critique sans concession de la bureaucratie syndicale et l'extension du conflit aux autres usines portuaires, et celle représentée par le PCB, qui entend faire reconnaître le conflit par l'Intersyndicale pour ensuite entamer le dialogue avec le patronat.

Dès le début de la grève, la mémoire des divergences des dockers et de leur syndicat s'exprime. Les journalistes entendent parler des conflits de

8. *Le Soir*, 13 avril 1973.

9. « Grève chez les dockers », *Drapeau rouge*, 20 avril 73 ; Bruxelles, Archives générales du royaume (AGR), État-major de la gendarmerie (DSO), Grève des dockers, 1324, Tract « Dockers », annexé au rapport de gendarmerie, 9 avril 1973.

1955, de 1963 et de la volonté de débrayer dès 1972¹⁰. Les tracts du comité rappellent les actions passées qui n'ont pas trouvé de réponse, comme la rédaction d'une pétition ayant recueilli 3 000 signatures de dockers en 1969 et réclamant la tenue d'une assemblée¹¹. Les prises de parole dans les hangars où se retrouvent les grévistes donnent à chacun l'occasion d'exprimer sa distance vis-à-vis de l'organisation syndicale qui refuse leur conflit. Elle est assimilée à ses dirigeants que sont Major ou Vervliet, épinglés pour leurs attitudes passées qui expliquent leur « éloignement » présent¹². L'investissement dans la grève des membres du PCB et les tentatives des militants d'extrême gauche pour la radicaliser sont dénoncées par l'Inter-syndicale, qui envoie une lettre à l'ensemble des dockers où elle amalgame ces groupes qui « s'amuse à des discussions sur la révolution sans qu'il soit question d'améliorer les conditions salariales et l'emploi des dockers et dans le seul but de semer la zizanie »¹³. Ces groupes sont pourtant en opposition virulente. Les militants du PCB ont un ancrage dans le port depuis des décennies et ne prônent en rien « la révolution ». Face aux attaques, ils sont donc pris entre plusieurs feux. Celui du patronat et du syndicat des transports, qui les accusent de semer la pagaille, et celui des gauchistes, qui les accusent sans cesse de défaitisme et de faiblesse dans la lutte. Cette division entraîne un flou dans la stratégie des grévistes. Ainsi, une partie des grévistes, moins portée sur le dialogue avec le syndicat, est prête à accepter, lors de certaines assemblées, la prise de parole des militants d'extrême gauche. Néanmoins, le fait demeure rare¹⁴. La prise de parole du docker prêtre-ouvrier Frans Wuytack, l'est moins. Alors qu'il n'est au départ pas membre du comité, il est une figure écoutée et parvient à s'imposer dans les meetings, sur une ligne proche de celle d'AMADA. Si le comité organise *a minima* la grève, dans un premier temps, il ne contrôle pas toutes les actions des grévistes. Les dockers entendent affirmer leurs revendications par la présence massive dans le port pour pousser ceux qui hésitent à arrêter le travail. Par ce type d'action, ils répondent aux espoirs des maoïstes :

10. J. Turf, *op. cit.*, p. 31.

11. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1324, Lettre du comité de grève à G. Debunne, annexée au rapport de gendarmerie, 24 mai 1973.

12. « La vie que mène un meneur de grève », *Panorama*, 22, mai 1973.

13. Bruxelles, AGR, Centre de documentation de la police fédérale, Bulletins d'information de la gendarmerie (BI), 3274, avril 1973, p. 7.

14. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1324, Rapport de la gendarmerie du 22 mai 1973 ; Rapport de la gendarmerie du 7 mai 1973.

La première étape, c'est la tentative de contrôler le port. C'est la première semaine de grève sauvage. Il n'y a pas de comité. Les leaders apparaissent pour un jour ou pour une action. [...] Des groupes circulent partout dans le port pour amener tout le monde à la grève et pour chercher les rats¹⁵. [...] On est parvenu à contrôler presque tout le port¹⁶.

Alors que les communistes n'ont cessé de rappeler l'importance de la reconnaissance du conflit par le syndicat, une partie des grévistes choisit davantage l'action directe et se montre critique face aux principes de délégation. À cette première semaine, marquée par l'affirmation de la contrainte des grévistes sur les non-grévistes, succède une semaine caractérisée par l'action du comité par lequel la tendance communiste cherche à amorcer le dialogue. Pourtant, la pression menée jusque-là est, du point de vue de la mise à l'arrêt du port, efficace, et la gendarmerie estime que les actions de blocage suscitent « un vif intérêt » auprès de travailleurs. La police communale ne suffit pas à surveiller des piquets trop nombreux et à « assurer la liberté de travail »¹⁷.

Les comités font pourtant face à une difficulté tactique. Ils ne sont pas un interlocuteur pour le patronat, ne sont pas reconnus par l'Intersyndicale portuaire et n'ont donc théoriquement aucun pouvoir de négociation. Le 19 avril, lorsque l'Intersyndicale accepte, après plus de dix jours de grève, de recevoir une délégation de grévistes, elle précise la recevoir « au nom des dockers uniquement » et pas du « comité de grève »¹⁸. Non seulement cette réunion ne débouche pas sur un accord, mais l'attitude de l'Intersyndicale illustre qu'au-delà des revendications, c'est l'idée même de la légitimité d'une autre forme d'organisation des travailleurs qui est combattue. En l'absence d'institutions qui le reconnaissent, le conflit social est jugé inacceptable par les dirigeants syndicaux et patronaux, alors que les ministres socialistes mettent en avant les règles du système de concertation pour justifier leur non-intervention. Dans ce cadre de blocage où aucune institution ne permet d'enclencher la négociation, les forces de l'ordre sont amenées à jouer un rôle prépondérant.

15. Nom donné aux « jaunes » (non-grévistes) en Flandre.

16. « Interview de Wuytack du vendredi 4 mai », *Pour*, 10 mai 1973.

17. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1324, Rapport, 12 avril 1973.

18. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1324, Rapport, 20 avril 1973.

■ Éteindre la mobilisation par la répression

L'afflux des plaintes patronales auprès du bourgmestre socialiste d'Anvers est tel que, suite à la prise de contact avec les ministres de l'Emploi et du Transport (les socialistes Ernest Glinne et Edward Anseele), il publie le 13 avril un arrêté interdisant tout rassemblement de plus de cinq personnes dans la zone portuaire. En plein mouvement de grève, les autorités retirent aux dockers le droit de manifester, d'autant plus que la mesure s'applique au Paardenmarkt et à l'Entrepotplein où se trouvent les bâtiments de l'UBOT. Les responsables politiques socialistes participent alors à la dénonciation de la grève quand les organisations qui leur sont proches (au premier rang desquelles le syndicat) refusent de la reconnaître (Borms, 1973). Tant au niveau communal qu'au niveau national, ils se rangent du côté du syndicat. Les propos à la Chambre de Major ou du député chrétien Tijn Declercq, élu après une carrière de permanent du syndicat chrétien, résument cette confusion du pouvoir politique et syndical par l'intermédiaire de la critique d'une grève qui ne serait que « politique » :

C'est une grève qui met en jeu bien plus que les soi-disant revendications des grévistes : la question est de savoir si quelques groupuscules marxistes, de divers horizons, parviendront à ébranler les bases de notre système de relations industrielles. Un système qui a été construit au prix de tant de sacrifices et de luttes par des milliers de militants et de membres des organisations syndicales, et qui a permis de bâtir une prospérité sociale quasiment sans égale dans le monde occidental¹⁹.

Les mesures d'entrave s'intensifient à partir du 17 avril, quand l'Intersyndicale et le patronat décident ensemble de déclarer que l'embauche des dockers est désormais libre. La limitation des modes d'action est appliquée par l'entrée en action de la gendarmerie, requise d'abord pour « disperser les groupes se trouvant dans la zone portuaire et d'en interdire l'accès à toute personne non munie d'un document prouvant que sa présence y est requise ». Les gendarmes épousent le point de vue de l'Intersyndicale, celui d'un mouvement « téléguédé » par l'extrême gauche :

Les syndicats marquent leur accord avec les mesures décidées. Il s'agit principalement d'écarter des quais les groupes « gauchistes » qui ont

19. Annales parlementaires de la Chambre (APC), *Interpellations de Major et de Declercq*, 17 mai 1973, p. 1834-1838.

déclenché le mouvement de grève contre l'avis des syndicats traditionnels. On veut ainsi protéger les dockers de l'intimidation et de la violence qui les empêchent de travailler²⁰.

La gendarmerie présente un climat de violence qui empêcherait la liberté du travail. Pourtant, après une semaine de grève, la violence n'a pas encore marqué le conflit et le comité a même accepté de ne pas intervenir pour empêcher l'embauche. Mais cette décision de fermer l'accès au port a brisé l'élan des dockers : « Il se crée alors une petite crise. D'une part nous perdons des possibilités d'action dans le port et d'autre part, les négociations seules, ça ne sert à rien », résume Wuytack. Selon lui, le comité n'a pas suffisamment voulu organiser « l'action de masse » au profit des logiques de négociation²¹. Cependant, les dockers ne cessent pas de manifester dans la ville d'Anvers. Les maoïstes y poussent à la confrontation, alors que les communistes lancent des appels à la modération. S'ils dénoncent l'occupation policière du port, car elle empêche la diffusion des tracts, ils rappellent :

Nous n'y insisterons jamais assez. La grève en cours n'a rien d'antisyndical. Tout au contraire, ce que réclament les grévistes, c'est un fonctionnement plus démocratique du syndicat et, avant tout, la reconnaissance par celui-ci de leur grève pour contraindre les patrons à négocier²².

Cette ligne est de plus en plus difficile à tenir au fil des semaines de grève. Les fractures au sein des dockers poussent les responsables du comité à dénoncer les maoïstes et les trotskystes qui se permettent de critiquer personnellement les communistes²³. Cette division fragilise d'autant plus les grévistes que les logiques d'entrave à la mobilisation se multiplient. Dans un contexte de difficultés financières de plus en plus rudes, plusieurs affrontements avec la gendarmerie ont lieu au cours du mois de mai, avec une escalade particulière les 14 et 15 mai, alors que les militants d'AMADA poussent à l'affrontement dans les cortèges. Suite à ces événements, le bourgmestre d'Anvers interdit toute manifestation

20. Bruxelles, AGR, Centre de documentation de la police fédérale, BI, 3274, avril 1973, p. 7.

21. « Interview de Wuytack du vendredi 4 mai », *Pour*, 10 mai 1973 ; « La colère des dockers », *Pour*, 6 juin 1973.

22. « Le souci anversois : conquérir la démocratie syndicale », *Drapeau rouge*, 27 avril 1973.

23. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1325, « Établir la clarté », tract du comité de grève, 1^{er} juin 1973.

dans sa ville. Dans les faits, les dockers ne peuvent plus exprimer publiquement leur colère nulle part, la gendarmerie relevant alors que : « les difficultés vont se déplacer vers Gand »²⁴.

Le conflit des dockers vient bousculer l'attitude de cette dernière, surtout à Gand où le conflit est quasi général. La gendarmerie y a testé des méthodes plus souples, comme la tolérance face à la tenue d'un piquet le 23 mai. Cette situation suscite la colère du bourgmestre socialiste qui réclame au ministre de l'Intérieur la mutation du commandant responsable des opérations. L'État-major durcit alors le ton, rappelle que la négociation n'est pas la priorité et qu'il ne faut pas reculer devant l'usage de la force. En contraste avec la montée de violence des dernières semaines, ces pratiques ont pourtant parfois permis une désescalade. Le piquet du 23 mai n'a d'ailleurs créé aucun incident. Mais face aux critiques des autorités politiques, la gendarmerie doit permettre la reprise du travail au plus vite et, pour cela, les piquets potentiellement dissuasifs doivent être dispersés. Cette mobilisation, qui vise à discipliner les travailleurs, provient de nouveau de responsables politiques socialistes que sont le bourgmestre de Gand et le ministre de l'Intérieur (Édouard Close)²⁵.

Le 26 mai, les grévistes souhaitent organiser une nouvelle manifestation à Gand, alors qu'ils viennent de voter à 62 % par référendum la poursuite de la grève. Le bourgmestre refuse d'octroyer l'autorisation. À l'approche du local d'embauche, des heurts violents éclatent avec les gendarmes. Dès le lendemain, le bourgmestre interdit tout rassemblement à Gand. Bravant l'interdiction, 350 dockers, qui ne peuvent donc plus, en théorie, manifester ni à Anvers ni à Gand, forment tout de même un cortège dans cette dernière ville, cortège qui se heurte nécessairement aux gendarmes. La gendarmerie prend en réaction une série de mesures qui témoignent de sa volonté de contrôler le port et d'endiguer les actions des grévistes par un déploiement massif d'unités. L'État-major décide d'opérer un contrôle plus serré des médecins avec lesquels les gendarmes sont en contact, ainsi qu'une suppression temporaire des congés pour le personnel. La diffusion des informations sur les blessures et les éventuels contacts avec le monde extérieur sont strictement encadrés. Les règles fixées révèlent un acte de « correction » après la tolérance relative qui avait provoqué l'ire du bourgmestre²⁶.

24. Bruxelles, AGR, Centre de documentation de la police fédérale, BI, 3274, mai 1973.

25. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1325, Leçons à tirer de la grève pour la gendarmerie, juin 1973.

26. Bruxelles, AGR, Centre de documentation de la police fédérale, BI, 3274, mai 1973.

Lors de ces quelques semaines de grève, la gendarmerie d'Anvers et de Gand se tourne vers une seule activité : le « maintien de l'ordre » qui, dans ces circonstances, s'apparente souvent à une répression ayant pour objectif de faire accepter à tous un certain ordre social (Codaccioni, 2019). L'enjeu est de taille : les négociations sont atones et les autorités (gouvernement, syndicats, patrons) s'impatientent et s'énervent face au ralentissement d'un rouage majeur de l'économie belge, et même mondiale. Les dockers sont également traités avec virulence, parce qu'ils ont une force de frappe considérable, celle qui leur permet d'entraver le second plus grand port d'Europe²⁷.

■ Organiser la solidarité pour résister

Face à l'obstination de l'organisation syndicale, les comités de grève ont fait face à deux défis essentiels et imbriqués. Le premier est la production d'informations sur la grève. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour maintenir en interne la mobilisation et pour appeler à la solidarité à l'extérieur du port. Le second défi vise à organiser autrement les logiques d'entraide, afin de permettre aux grévistes de tenir en l'absence d'indemnités de grève dans un contexte de répression accrue.

Parmi les organisations politiques qui se mettent au service des grévistes, l'équipe du tout jeune journal *Pour*, représentant de la nouvelle gauche, se rend sur place. Deux éditions spéciales du journal sont produites, rédigées en néerlandais. La feuille se revendique « journal du comité de grève » et est composée de nombreux témoignages. Cette place acquise par un journal souvent critique du PCB révèle l'influence grandissante, au sein du comité et durant le mois de mai, de la tendance la plus radicale. En effet, le journal ne paraît que dans les dernières semaines de la grève, avec deux numéros respectivement datés du 23 et du 31 mai. Les militants de *Pour* parviennent néanmoins à ne pas prendre parti entre les différents groupes politiques. Cette attitude leur vaut, dès lors, approbation du comité, et la vente du journal se fait même à l'imprimerie du PCB à Anvers²⁸.

Les dockers, au-delà des divisions du comité, ont dû reconfigurer leurs actions dans des attitudes qui révèlent la difficile construction d'un mouvement social dans le port face aux logiques de contention policière. Il y a, au fil des semaines, l'idée d'une criminalisation des grévistes par les forces

27. Dès le 11 avril, des sources de presse signalent le détournement de navires mécontents vers Rotterdam ou Le Havre (Borms, 1973).

28. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1324, Rapport de la gendarmerie, 22 mai 1973.

de l'ordre. Ils développent de ce point de vue une vision distincte de la police communale d'Anvers, composée d'agents qu'ils connaissent parfois personnellement, et de la gendarmerie, force nationale et militaire. Une cinquantaine de travailleurs vont même soutenir une grève des policiers devant l'hôtel de ville, espérant nourrir la solidarité envers leur cause²⁹. Dans ces circonstances où la question de la subsistance est centrale, étant donné l'absence d'indemnités de grève, les épouses de dockers jouent un rôle central dans la diversification des actions. Elles réalisent des collectes auprès des commerçants et sur les marchés, et participent aux manifestations. Les jeunes militants et militantes d'AMADA comprennent le rôle central qu'elles jouent dans la mobilisation. Ils participent à la mise sur pied d'un comité des femmes de dockers qui organise des collectes de vivres et qui continuera à se mobiliser durant plusieurs années, dans l'idée fortement développée par le mouvement d'être en contact étroit avec le quotidien des travailleurs. Le 10 mai, la gendarmerie souligne cette présence de femmes qui manifestent et « essaient de pénétrer dans le bâtiment de l'UBOT) »³⁰. Leur présence est également soulignée les jours suivants, lors des manifestations qui génèrent des affrontements. Le 1^{er} juin, le comité organise une manifestation qui vise à se rendre devant les bureaux syndicaux pour réclamer les indemnités. La répression de ce cortège par les forces de l'ordre participe grandement à la construction, dans l'esprit des dockers et de ceux qui les soutiennent, de l'idée que leur mouvement doit être réprimé coûte que coûte : par les interdictions, par « la matraque », par la faim, et même par la violence envers les femmes et les enfants³¹. Mais elle nourrit aussi l'idée d'une combativité exceptionnelle des épouses, qui refusent le défaitisme qui gagne une série de grévistes :

Pendant la grève de 1973, toutes les manifestations partaient de la criée. Je suis allé à plusieurs manifs, mais y en a une qui était d'une violence. Pfff même parmi les femmes ! Les femmes de dockers étaient d'une combativité incroyable ! Elles montaient avec leurs parapluies... Du délire ! Elles avaient toutes leurs parapluies, pas parce qu'il pleuvait, c'était pour taper sur les flics !³²

29. *Pour*, 6 juin 1973 ; Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1325, Tract du comité de grève, annexé au rapport de gendarmerie, 1^{er} juin 1973.

30. Bruxelles, AGR, Centre de documentation de la police fédérale, BI, 3274, mai 1973.

31. « Femmes de dockers », *Pour*, 6 juin 1973.

32. Témoignage de docker recueilli dans : A. Petre, C. Le Roij, C. Alloing, *What's up dock ? À la rencontre des dockers du port d'Anvers*, documentaire radiophonique, 2017.

Les conséquences de la violence contre les femmes permettent de développer la solidarité, avec notamment la publication dans les différents journaux militants de photos d'une mère de onze enfants, en fauteuil roulant suite à l'intervention de la gendarmerie, mais toujours bien présente au premier rang des manifestations³³. Il n'empêche qu'au fil des semaines, la rudesse de la grève s'installe dans les corps et que les adjectifs pour décrire les forces de l'ordre sont de plus en plus virulents : « salopards, crapules, sales bêtes », d'autant qu'ils s'en prennent « à des femmes innocentes »³⁴. Une des conséquences de la violence liée à la grève est celle d'un renforcement de la cohésion des grévistes partageant les mêmes difficultés, mais qui rend de plus en plus difficile l'extension du mouvement vers ceux qui n'ont pas vécu les mêmes épreuves.

Au-delà des dispositifs policiers, l'Intersyndicale profite, en outre, pour maintenir l'activité, d'un système qu'elle a développé. À côté des dockers fixes et des dockers intermittents, une troisième catégorie surnommée « queues-de-rat », venant avant la crieée aux magasins se faire embaucher par le patron à des conditions différentes de celles des « vrais » dockers, est utilisée. Le système s'est instauré durant la bonne conjoncture des années 1960, où le nombre de dockers ne suffit plus : non seulement des équipes plus petites que huit hommes sont constituées en échange de primes plus élevées, mais quand il faut renforcer les équipes, les « queues-de-rat » sont employés. La baisse de la conjoncture fait entrer frontalement en concurrence les dockers avec ceux qui n'en ont pas le statut³⁵. Cette situation entraîne une forte tension entre grévistes et « jaunes ». Les dégradations contre les biens de ces derniers servent, en outre, de justification au maintien du port sous surveillance policière³⁶. Le comité met quant à lui en avant la nécessité de protéger le système d'équipes, d'autant plus que les dockers savent qu'il s'agit de l'échelon où se nouent les solidarités et la combativité (Pigenet, 2003)³⁷.

Ces logiques de coercition nuisent à la résistance des dockers. Dans ces conditions, la grève faiblit et le vote du 4 juin sur sa poursuite (51,4 % pour) ne permet pas d'atteindre le quorum fixé par le comité pour continuer l'action (65 %) ³⁸.

33. *Drapeau rouge*, 18 mai 1973.

34. « La vie que mène un meneur de grève », *Panorama*, 22, mai 1973.

35. *Le Soir*, 18 et 19 avril 1973 ; *Le Peuple*, 14 et 15 avril 1973.

36. APC, *Débat sur la grève des dockers*, 17 mai 1973, p. 1835 et suiv.

37. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1324, Tract du 19 juillet 1973, annexé au rapport.

38. Bruxelles, AGR, Centre de documentation de la police fédérale, BI, 3274, juin 1973, p. 6.

■ Des pratiques de grève significatives

La grève des dockers a enclenché de multiples ruptures qui s'entremêlent dans le quotidien des travailleurs du port. Rupture spatiale d'abord, par l'occupation de plus en plus importante du port par les forces de l'ordre, qui contraignent les grévistes à revoir les espaces qui sont originellement « les leurs » et à faire preuve d'ingéniosité pour affirmer que l'espace portuaire est un espace en grève³⁹. Avec l'interdiction de l'accès au port, les déplacements dans les cafés où sont embauchés les non-grévistes s'intensifient, de même que des visites domiciliaires pour faire plier les « jaunes ». Un représentant du comité insiste sur la retenue : « on y va pas pour faire de la casse », mais dans l'objectif de réaliser une pression supplémentaire. Un autre moque, selon une rhétorique classique, la couardise des non-grévistes⁴⁰, qu'il fait contraster avec la combativité des femmes de dockers. À ces pratiques répondent les lettres recommandées du syndicat et la diffusion par les patrons de « papiers d'embauche » dans les boîtes aux lettres des dockers. La lutte dépasse donc l'espace portuaire et se déplace jusqu'aux domiciles des grévistes comme des non-grévistes⁴¹.

Rupture des relations également, liée au refus de reconnaissance par le syndicat. Les manières de faire la grève sont un enjeu de ces nouvelles relations qui se nouent dans les assemblées régulières de dockers dans et autour du bureau d'embauche. L'absence d'assemblées avait accentué les obstacles à la prise de parole en public par les dockers, tant les mots de l'organisation sont parfois éloignés de ceux des travailleurs :

La seule possibilité, pour un docker, d'exprimer son opinion, est de prendre la parole devant un micro dans une assemblée de centaines de personnes et d'opposer des contre-propositions aux objectifs de la direction défendus, avec verve et pendant des heures, par le secrétaire. C'est pourquoi de nombreux dockers, qui ne sont pourtant pas démunis d'arguments, se résignent à ne pas intervenir et gardent pour eux, comme un poids sur l'estomac, leurs idées inexprimées⁴².

39. « 8 semaines de grève », *Pour*, 8 juin 1973.

40. « Reproduction de l'intervention d'un membre du comité de grève (meeting du 4 mai) », *Pour*, 10 mai 1973.

41. « Reproduction de l'intervention d'un membre du comité de grève (meeting du 3 mai) », *Pour*, 10 mai 1973.

42. J. Turf, *op. cit.*, p. 30.

C'est sans doute la grande nouveauté de cette organisation de la grève par le comité, celle de déhiérarchiser la valeur de la parole. Les personnalités plus expérimentées ne peuvent évidemment pas appliquer les logiques verticales de diffusion des mots d'ordre qu'ils dénoncent de la part des secrétaires syndicaux. Plusieurs observateurs sur place relèvent cette dimension d'un joyeux désordre démocratique, dans lequel la parole des « meneurs » est directement discutée par tous. Apparaît une autre manière de dire le conflit : « Des grévistes exaltés interrompent le cours. Toujours en d'autres mots, mais toujours avec la même violence ». Les multiples prises de parole dénoncent à titre personnel des représentants syndicaux, et chaque docker peut délivrer souvenirs ou anecdotes qui permettent de mesurer la colère face au syndicat. La mémoire ouvrière se déploie dans cet espace de parole, un gréviste comparant l'occupation du port par les gendarmes aux pratiques allemandes pendant la guerre, tout en rappelant que, si « on fout le syndicat en l'air, ce sera exactement comme il y a cinquante ans, quand le patronat était le seul maître »⁴³. Dans ces moments, la parole et les gestes se combinent. Le groupe s'y réaffirme perpétuellement, notamment par des exclusions de journalistes, mais aussi, lorsque les contradictions sont trop profondes, de militants d'extrême gauche qui poussent à la radicalisation⁴⁴. Les lieux investis par les dockers font alors office d'*Eigensinn*, espaces où les individus expriment leurs résistances, leurs manières de contourner la domination (Lüdtke, 1996). Ces paroles s'énoncent dans un moment où les hiérarchies sont cassées et où les logiques du « eux » contre « nous » sont exacerbées, selon un modèle caractéristique des luttes de l'après 68 (Vigna, 2007).

La grève traduit aussi le malaise des travailleurs face aux logiques de représentation. Ils constatent l'écart avec leur organisation syndicale. La langue de celle-ci n'est pas celle des dockers en grève qu'elle tente de caricaturer en fauteurs de troubles, alors que son président déclare qu'il « ne peut pas reconnaître leurs revendications, sinon toute confiance avec le patronat serait perdue »⁴⁵. Le conflit remet en question ce rapport à l'action syndicale, mais ne parvient pas à faire plier la structure syndicale. La raison s'en trouve dans les moyens mis en œuvre pour atténuer l'impact de la grève dans un contexte d'interpénétration du pouvoir politique et syndical. Les divisions au sein du comité, ainsi que celles qui agitent les

43. « La vie que mène un meneur de grève », *Panorama*, 22, mai 1973.

44. Bruxelles, AGR, Centre de documentation de la police fédérale, BI, 3274, avril 1973.

45. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1324, Tract du comité de grève qui cite le journal *De Nieuwe Gids*, 13 avril 1973.

organisations politiques présentes sur place, au premier rang desquelles les communistes et les maoïstes, nuisent aussi aux logiques de la mobilisation collective, comme en témoignent, après la grève, les multiples appels à reformer l'unité des travailleurs dans le port⁴⁶.

■ Conclusion

La grève des dockers offre l'occasion de s'interroger sur les conditions politiques qui ont engendré une telle contestation du syndicat, mais aussi sur les limites de cette action. En profitant de la brèche que le conflit crée au sein des milieux socialistes, les communistes espèrent tirer à eux l'aile gauche du parti et du syndicat, en vue de pousser plus en avant l'idée du rassemblement des progressistes, alors qu'en Belgique, contrairement à la France, le parti de masse des travailleurs est, et de loin, le parti socialiste. Cette voie conduit les communistes à une attitude mesurée qui souhaite « corriger » les dérives des organisations syndicales dans le port. Elle s'avère cependant être une impasse tant le parti socialiste, au gouvernement avec la droite, laisse la responsabilité de la négociation au syndicat. Cette logique de modération, alors qu'aucune avancée n'est obtenue malgré des semaines de grève, se retrouve souvent dépassée par les actions violentes. Bien que les militants communistes parviennent à prouver leurs qualités « d'entrepreneurs de mouvements sociaux », ce conflit n'enraye pas la faiblesse du parti dans les grèves à venir, d'autant plus qu'il se solde par un échec. Ce conflit peut s'envisager comme le chant du cygne de l'influence du PCB dans les conflits industriels, alors que le parti ne parvient pas à renouveler sa base militante dans un contexte où il demeure exclu des instances syndicales belges, qui sont les garantes du système de relations collectives. Les communistes ont pu voir cette grève comme l'occasion de prouver leur combativité, alors qu'ils n'ont pas joué de rôle majeur dans les conflits spontanés des années précédentes, où ce sont au contraire les gauchistes qui se sont démarqués. Dans un contexte de démobilitation liée aux pratiques syndicales, leur attachement à l'organisation syndicale ne permet pas d'ouvrir une nouvelle perspective. Malgré leur implication auprès des dockers, ils ne parviennent pas à enrayer la présence maoïste et leur agitation qui gagne en visibilité au fil des semaines.

46. *Drapeau rouge*, 15 mai 1973.

La position radicale des militants maoïstes qui entendent préparer les travailleurs à la « violence révolutionnaire » ne permet pas non plus de rallier un nombre important de militants. Mais cette expérience longue et intense de la grève, ce « baptême du feu » comme l'écrit aujourd'hui le PTB⁴⁷, engendre une prise de conscience précoce du décalage entre les aspirations révolutionnaires et le quotidien des travailleurs. AMADA fait face aux arrestations, aux inculpations et aux condamnations, et mesure à quel point la logique de la violence immédiate est vouée à l'échec. Dès 1975, AMADA présente des candidats aux élections sociales sur des listes FGTB et Confédération des syndicats chrétiens (CSC), et opère un virage progressif qui vise à s'insérer dans les organisations syndicales afin de toucher plus de travailleurs (Delwit, 2014). L'issue de cette grève fait la démonstration politique de la dimension incontournable des syndicats, véritables rouages du système socioéconomique néocorporatiste belge et acteurs indispensables pour enclencher un rapport de force lors de grèves longues comme celles des dockers. Cela oblige les maoïstes à imaginer une tactique plus terre à terre et moins idéologique, même si le tournant s'opère doucement. Les conditions de la grève révèlent, en outre, que l'offre syndicale souffre de nombreux maux et d'une intégration parfois trop poussée que les militants entendent exploiter sur le temps long. Ce conflit leur fait prendre conscience que bien plus que les envolées révolutionnaires, ce sont les pratiques quotidiennes d'entraide, notamment à travers le comité des femmes de dockers, qui ont permis de trouver un écho. La survivance de ce comité dans les années suivantes illustre une politisation réussie des épouses et de certains dockers. Si ce processus est lent et long, il a rendu possible l'implantation du PTB dans le port et à Anvers, désormais bastion électoral du parti. Le parti vient d'ailleurs de faire élire un docker militant de la CSC au conseil communal. Du côté syndical, plusieurs témoignages rapportent, aujourd'hui encore, le malaise et les grimaces des délégués à l'évocation de cette grève, quand certains dockers revendiquent au contraire avec fierté leur lutte (Weber 2013). Pour l'UBOT, la grève de 1973 ne se solde non pas tant par une démocratisation de la structure que par l'affirmation de sa centralité. L'exclusion en septembre 1973 de deux délégués du syndicat, figures du comité de grève, révèle cette intransigeance⁴⁸. En outre, les liens entre parti

47. *Il était une fois le PTB : un demi-siècle de marxisme en action*, Bruxelles, 2018, p. 16.

48. Bruxelles, AGR, DSO, Grève des dockers, 1325, Lettre de l'Intersyndicale à l'ensemble des dockers, annexée au rapport de gendarmerie, 5 mai 1973 ; Gand, AMSAB, Belgische Trotskistische Beweging, 45/272, Communiqué de presse de la Ligue révolutionnaire des travailleurs (LRT), 22 septembre 1973.

et syndicat ont prouvé qu'ils permettaient d'affirmer une certaine conception des relations sociales qui se perpétue aujourd'hui encore. Aucune organisation de poids n'étant parvenue à contrebalancer efficacement le pouvoir syndical, l'UBOT peut réaffirmer sa puissance et même se déclarer « magnanime » en acceptant le versement d'une partie des indemnités une fois la grève terminée, poussant ainsi les dockers à rester membres du syndicat. L'échec n'est cependant pas total et l'organisation signe une convention pour un an en 1974, avec de meilleures augmentations, mais, dès 1975, les avantages sont de nouveau battus en brèche (Geerts, 1980). Si la FGTB, dans cette période, se remet petit à petit en question face à l'émergence des grèves spontanées, c'est moins le cas de sa centrale des transports. Présente en délégation au congrès national des métallurgistes de la FGTB de juin 1973, elle y défend la légitimité de sa position durant la grève⁴⁹. Néanmoins, le conflit a poussé les syndicats à justifier leur position intégrée dans le système au nom du bien-être des dockers, en mettant en avant leur bataille pour faire advenir la loi Major et leur combat pour la préserver, position qu'ils ont maintenue avec rigueur. Dans cette perspective, la défense actuelle et jusqu'ici victorieuse de ces règles, contre les directives européennes de libéralisation du secteur portuaire (Decoene, 2007), vise encore à prouver que les dockers devaient (et doivent) faire confiance aux syndicats.

■■■ références

- Arcq É., Capron M., Léonard É., Reman P. (dir.)**, 2010. *Dynamiques de la concertation sociale*, Bruxelles, CRISP.
- Barzman J.**, 2024. *Les Dockers du Havre, de la révolution à nos jours*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre.
- Birke P.**, 2007. *Wilde Streiks im Wirtschaftswunder. Arbeitskämpfe, Gewerkschaften und soziale Bewegungen in der Bundesrepublik und Dänemark*, Frankfurt, Campus Verlag.
- Borms K.**, 1973. La grève des dockers (6 avril-6 juin 1973), *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 618-619 (32), 1-44, <https://doi.org/10.3917/cris.618.0001>.

49. J. Turf, *op. cit.*, p. 34.

- Codaccioni V.**, 2019. *Répression. L'État face aux contestations politiques*, Paris, Textuel.
- CRISP**, 1972. L'évolution du parti communiste de Belgique 1968-1972) (I), *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 562-563 (16), 1-46, <https://doi.org/10.3917/cris.562.0001>.
- Davies S., Davis C. J., Vries D. de, Heerma van Voss L., Hesselink L., Weinbauer K. (eds)**, [2000] 2017. *Dock Workers: International Explorations in Comparative Labour History, 1790-1970*, London, Routledge.
- Decoene A.**, 2007. La libéralisation des services portuaires et la grève des dockers, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1966-1967 (21), 5-89, <https://doi.org/10.3917/cris.1966.0005>.
- Delwit P.**, 2014. *PTB. Nouvelle gauche, vieille recette*, Liège, Éditions Luc Pire.
- Geerckens É.**, 2016. Expériences et conditions du travail ouvrier, in G. Vanthemsche (dir.), *Les Classes sociales en Belgique : deux siècles d'histoire*, Bruxelles, CRISP, 151-182.
- Geerts L.**, 1980. Gendarm en dokker. Een dubbel gesprek, *Streven*, 48, 147-156.
- Georis F.**, 2007. Louis Major, *Nouvelle Biographie nationale*, volume 9, Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 256-258.
- Hill S.**, 1976. *The Dockers: Class and Tradition in London*, London, Heinemann.
- Lüdtke A.**, 1996. Ouvriers, *Eigensinn* et politique dans l'Allemagne du xx^e siècle, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 113, 91-101, <https://doi.org/10.3406/arss.1996.3185>.
- Luyten D.**, 2006. Corporatisme, neocorporatisme, compétitif corporatisme: sociale regulering sinds 1945, in E. Witte, A. Meynen (eds), *De geschiedenis van België na 1945*, Antwerpen, Standaard, 365-394.
- Molitor M.**, 1976. *Les Conflits sociaux en Belgique (1969-1975)*, Louvain-La-Neuve, Centre pour l'analyse du changement social, UCL.
- Pigenet M.**, 2001. Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, xix^e-xx^e siècles. *Genèses*, 42 (1), 5-25.
- Pigenet M.**, 2003. Modalités d'embauche et pratiques professionnelles. Aux sources des sociabilités militantes dans le syndicalisme docker, *Politix*, 63 (3), 79-90, <https://doi.org/10.3406/polix.2003.1293>.
- Pigenet M.**, 2004. Les origines d'une configuration sociale singulière : logiques et acteurs des dynamiques sociales portuaires en Europe au xx^e siècle, in J.-P. Le Crom (dir.), *Les Acteurs de l'histoire du droit du travail*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 371-381.

- Spitaels G. (dir.)**, 1971. *Les Conflits sociaux en Europe*, Verviers, Gérard et Cie (Marabout service).
- Teicher E.**, 2022. Une brèche dans le système belge de relations collectives ? Les grèves à Citroën-Forest (1969-1970), *Le Mouvement social*, 278 (1), 89-113, <https://doi.org/10.3917/lms1.278.0089>.
- Turnbull P., Sapsford D.**, 1992. A Sea of Discontent: The Tides of Organised and “Unorganised” Conflicts on the Docks, *Sociology*, 26 (2), 291-309, <https://doi.org/10.1177/0038038592026002010>.
- Van de Kerckhove J.**, 1973. Grèves spontanées, phénomènes et symptômes de crise. Quelques constatations et réflexions sur la vague de grèves en Belgique de 1970 à 1972, *Recherches sociologiques*, IV (2), 335-356.
- Vanfraechem S.**, 2001. The antwerp docker: militant by nature? De Antwerpse havenarbeider tussen pragmatisme en militantisme, 1900-1972, *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis/Revue belge d'histoire contemporaine*, 31 (1-2), 113-175.
- Vanfraechem S.**, 2002. *Een sfeer om haring te braden. Arbeidsverhoudingen aan de Antwerpse haven 1919-1972*, Thèse de doctorat, Gent, Universiteit Gent.
- Vigna X.**, 2007. *L'Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Weber D.**, 2013. *BTB 100. Ten key moments in the history of the Belgian Transport Workers' Union*, Ghent, AMSAB, Instituut voor Sociale Geschiedenis.



Elie Teicher est docteur en histoire des Universités de Liège et de Lorraine. Sa thèse a pour objet l'évolution des manifestations de rue et de la police des foules en Belgique. Ses recherches portent plus largement sur la conflictualité sociale des « années 68 ». Il est actuellement chargé de recherches du Fonds de la recherche scientifique (FNRS ; Université de Liège).

■ ElienathanB.teicher@unil.ch

